



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 23 mars 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Liborio Ciccarello
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : liborio.ciccarello@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Ville de Faulquemont
Place de l'Hôtel de Ville
BP63
57380 Faulquemont

OBJET : Dossier de déclaration concernant la construction du lotissement « Le Wintershek».
Accord avant délai de deux mois
RÉF. : Y:\sabe-mise-pe\1. Dossiers PE\2150. EP\Faulquemont\2021_12_lot_WINTERSHEK
P.J. : 1 dossier

Monsieur le maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à la construction du lotissement « Le Wintershek» sur la commune de Faulquemont pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 3 janvier 2022, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les date de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline Dellinger